

Arrondissement de
RAMBOUILLET

2025-003

Canton de
CHEVREUSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An, Deux Mille Vingt-Cinq,

Date de convocation
28 JANVIER 2025

Le 3 février,

Date d'affichage de
convocation
28 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présents: Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Patrick MARQUET, Denis VERGNIAULT, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Nicolas LARGESSE, Etienne DERVYN, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD, Benoît TOULLEC.

En exercice : **29**

Formant la majorité des membres en exercice.

Présents : **21**

Absents ayant donné pouvoir : Frédérique DULAC à Tristan JACQUES
Eliane GOLLIOT à Chrystèle GUILLARD
Fabienne BELLIN-WEILL à Magali DOUSSE
Guérigonde HEYER à Roberto DRAPRON
Slimane MOALLA à Yolande GROBON
Charles RENARD à Laurence RENARD
Isabelle SALOMÉ à Etienne DERVYN
Caroline LIGNOUX à Anne DEUDON

Votants : **29**

Monsieur Roberto DRAPRON a été élu Secrétaire de séance.

Date de la séance :

Le Conseil Municipal,

3 FÉVRIER 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5216-5 VI,

VU la délibération n°2021-408 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité,

**Objet : Pacte financier
2022-2026 – Demande
de fonds de concours -
Travaux de rénovation
énergétique du groupe
scolaire Corot – Samain
et du centre de loisirs
Bouskidou**

VU l'avis de la commission des finances réunie le 30 janvier 2025,

CONSIDÉRANT que la demande de la commune entre dans l'enveloppe globale qui lui est attribuée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1 : DEMANDE** à Saint-Quentin-en-Yvelines l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du pacte financier 2022-2026 d'un montant maximum de 1 848 541 €, et plafonnée à 50% du montant restant à la charge de la commune,
- **Article 2 : APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Enveloppe opération	Contribution État	Reste à charge de la Commune	Contribution demandée à SQY	Participation totale SQY
2 093 164 €	1 189 477 €	903 687 €	451 843,50 e	21,5 %

Cette délibération est adoptée à *l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **0 6 FEV. 2025**

Certifiée exécutoire le : **0 6 FEV. 2025**

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



R. DRAPPON